



Monitoring des médias nationaux

Rapport-synthèse du troisième trimestre 2011

En exécution de ses missions de régulation, le Conseil supérieur de la communication procède périodiquement à l'observation du contenu des médias fonctionnant au Burkina Faso.

Le respect du principe de pluralisme et de l'équilibre de l'information et le respect de la loi, de l'éthique et de la déontologie journalistique constituent les deux centres d'intérêt de cette observation.

(NB : L'approche méthodologique et les données statistiques issues des observations sont contenues dans le rapport général publié sur le site web de l'institution : www.csc.bf)

A - Etat des lieux du pluralisme et de l'équilibre de l'information

I. Au niveau de l'audiovisuel

1- Du contenu des médias publics (RTB, RTB2 et Radio Bobo)

Au cours du troisième trimestre 2011, les médias audiovisuels publics ont accordé 56H 32'57'' de temps d'antenne aux événements politiques. Vingt trois (23) acteurs de la vie sociopolitique nationale, dont dix-huit (18) partis politiques ou regroupements de partis politiques, ont vu leurs activités couvertes. Les temps d'antenne octroyés aux différents acteurs varient de 38 h20' 06'' à 01' 35''. Ainsi, les données collectées permettent de classer le Gouvernement en première position dans l'occupation des temps d'antenne avec 38 h 20' 06'' soit 67,78 % du temps d'antenne global. Il est suivi de l'Assemblée Nationale qui obtient 05 h 22' 23'' de temps d'antenne soit 9% du volume total et de la Société Civile avec 04 h 24'25'' de temps d'antenne soit 7,79 %. Viennent ensuite les partis ou formations politiques, la Présidence du Faso et les autres institutions de la République.

Au niveau des partis politiques, le CDP (46'39'') occupe le temps d'antenne le plus élevé. Il est suivi de l'ADF/RDA (35'36''), et de l'UNIR/PS (29'31''). L'UNDD, la CFR, l'ADJ occupent également des proportions notables allant de 01,47 à 0,10%.

2 - Du contenu des médias privés (Canal3 & LPC)

La collecte des données sur le pluralisme et l'équilibre de l'information au niveau de la télévision privée Canal3 s'est opérée uniquement durant le mois de juillet c'est-à-dire sur une période d'un (1) mois. Au cours de cette période, Canal3 a consacré 08 heures 35 minutes 56 secondes à la couverture des événements sociopolitiques. Ce temps d'antenne a été octroyé à six (6) acteurs dont un (1) seul parti politique, en occurrence **l'UNDD**.

L'analyse des statistiques permet de constater que le Gouvernement occupe le plus grand volume de temps d'antenne avec 3 h 31' 42" soit 41,03 % du volume global. Il est suivi de près, de la Société Civile qui obtient 3 h 22' 57" soit 39,33% des temps d'antenne. La Présidence du Faso vient en troisième (3è) position avec 39 minutes 47 secondes de temps d'antenne soit 7, 71% du volume horaire total des temps d'antenne. Les partis politiques (**UNDD**) bénéficient de 16 minutes et 17 secondes soit 3,15 % devant l'Assemblée nationale qui obtient le plus faible volume de temps d'antenne avec 12 minutes 58 secondes, soit 2,53 %

La radio privée LPC a accordé aux événements sociopolitiques 1h10'29 " de temps d'antenne. Le gouvernement vient en tête avec 46'41", soit 66,23% du temps d'antenne global, suivis des autres institutions, 12'51", de la Présidence du Faso, 09'33" et des Partis politiques, 01'24". Au niveau de cette station de radio, on note un déséquilibre en faveur du gouvernement, 66,23%.

II- Au niveau de la Presse écrite

1- Du contenu des quotidiens

Au cours de ce trimestre, les quotidiens ont ouvert leurs colonnes à 35 partis et formations politiques. Ils leur ont consacré au total 127 pages avec 292 illustrations. Ces chiffres sont fortement en hausse par rapport à ceux du deuxième trimestre car ce trimestre a enregistré plus d'événements politiques que le précédent.

De manière individuelle, le quotidien « *Le Pays* » demeure le journal qui a le plus ouvert ses pages aux partis politiques. Il a en effet consacré 33 ¼ pages illustrées de 65 images aux événements politiques. Il est suivi du quotidien d'Etat « *Sidwaya* » qui totalise 31 ½ pages et 84 illustrations, contre 26 ¼ pages pour « *l'Observateur Paalga* », 24 ¾ pages pour « *Le Quotidien* » et 11 ¼ pages pour « *L'Express du Faso* ».

En termes de visibilité des partis politiques dans les colonnes de chaque journal, on constate que dans « *Sidwaya* », les trois partis politiques les plus en vue sont le **CDP** (31.74 %), l'**UNDD** (16.66%), l'**UNIR/PS** (09.52%). Dans « *Le Pays* », l'échelle de la visibilité va de 0.75% correspondant à ¼ de page pour le RDP et le RFI/PJB à 08.27% pour 2 ¾ de pages pour le CDP. C'est le journal qui a le mieux assuré l'équilibre entre les acteurs politiques.

Dans quasiment tous les autres quotidiens, la plus grande partie de l'information politique a été consacrée au parti au pouvoir. Les autres partis politiques n'en demeurent pas moins visibles.

2- Du contenu des périodiques

Sur l'ensemble des dix (10) périodiques observés, sept (7) ont publié au cours de ce trimestre des articles au bénéfice des acteurs de la vie politique nationale. Les trois périodiques ne contenant pas d'informations politiques sont le *Journal du Jeudi*, *l'Indépendant*, et *le Reporter*. Les autres périodiques sont restés tout de même peu prolixes en informations sur les partis politiques. A titre d'exemple seuls quatre partis politiques ont bénéficié des lignes de l'hebdomadaire *Bendré*, chacun n'ayant eu qu'un quart de page d'articles. *Le Patriote* a également fait échos des informations de quatre (4) partis politiques mais en leur accordant plus d'espace que *Bendré*, car l'ADF/RDA y bénéficie de près de trois (3) pages. Dans *l'hebdo du Burkina*, on ne mentionne que trois partis politiques pour tout le trimestre, deux dans *l'Événement*, *Libération* et un seul dans *San Finna*. *L'Opinion* est donc le seul hebdomadaire qui s'est le plus intéressé aux activités des partis politiques avec 04 ½ pages et 12 illustrations pour cinq acteurs. Mais en termes de nombre de pages octroyées aux partis politiques, *Le Patriote* devance tous les autres périodiques avec un volume de sept (7) pages.

Dans l'ensemble, les partis les plus en vue dans ces journaux sont entre autres : l'ADF/RDA (*Le Patriote*), le CDP (*Libération*, *l'Opinion*, *l'Hebdo*) et l'UNDD (*l'Opinion*).

B- Les manquements à la loi et /ou à l'éthique et à la déontologie.

I- Au niveau de l'audiovisuel

1- Du respect des grilles de programmes

La vérification du respect des grilles de programmes a concerné cinq (5) radios que sont : Radio Jeunesse Francophone, Radio *Salankoloto*, radio Bobo, radio Al Mafaz et Radio Islamique Ahmadiyya. Les Radios *Salankoloto* et Radio Jeunesse Francophone ont été observées durant les mois d'août et de septembre 2011.

D'une manière générale, ces deux radios n'ont pas respecté leurs grilles de programmes. Au niveau de Radio Jeunesse on a constaté de la confusion dans les horaires et dates de diffusion de certaines émissions. Au niveau de la Radio *Salankoloto*, le taux de respect de la grille est estimé à seulement 58%. Il a été également remarqué que les émissions ne sont pas régulièrement annoncées en début de diffusion, ce qui ne permet pas de bien les suivre.

Concernant les stations de radio *Al Mafaz* et *Ahmadiyya*, l'observation s'est faite au cours des mois d'août et de septembre et a porté sur les grilles de programmes spéciales ramadan. Le contrôle a révélé que ces deux stations de radio n'ont pas respecté ces grilles spéciales durant la période souhaitée (Août), et n'ont pas non plus respecté leurs grilles de programmes ordinaires après le mois de ramadan observés (septembre).

Il est à noter qu'à l'occasion de la rentrée scolaire et académique 2011-2012, la quasi-totalité des radiodiffusions sonores de la ville de Bobo-Dioulasso se sont adonnées à la publicité des enseignements et établissements d'enseignement en violation de l'article 42 du code de la publicité. Seules les stations de radio ***Etoile, Evangile et Développement, Alliance Chrétienne, Proxima, Nostalgie*** ainsi que la **RTB2** n'ont pas diffusé de publicités liées aux établissements d'enseignement.

2 - Du respect de la Décision n°2003-0001/CSI portant réglementation des émissions d'expression directe

La vérification des dispositions de cette décision contenues dans ses articles 5, 6 et 7 a porté sur les émissions interactives que sont « Afféragé » sur ***Ouaga FM*** et « Ca va, Ca ne va pas » sur ***Horizon FM***.

Si durant la période d'observation, aucun manquement notable n'a été repéré dans les éditions de l'émission « Afféragé » de ***Ouaga FM***, ce ne fut pas le cas pour ***Horizon FM*** dans son émission « Ca va, ça ne va pas ». En effet, des écarts de langage ont été relevés dans les propos du PDG Moustapha Laabli THIOMBIANO, souvent co-animateur de l'émission. Le manquement le plus notable porte sur l'édition du mercredi 10 août 2011. Ce dérapage a fait l'objet d'une plainte du ministre en charge de la Fonction Publique et a conduit à la prise par le Conseil de mesures disciplinaires (une mise en demeure) à l'encontre de la radio.

II- Au niveau de la Presse écrite

Au cours de ce troisième trimestre de l'année 2011, des manquements ont été constatés dans les colonnes des journaux suivants : *Le Quotidien*, *l'Observateur Paalga*, *Le Pays*, *Sidwaya*, *l'Express du Faso* et *l'Evènement*. Les entorses à la loi, à l'éthique et à la déontologie, relevées dans ces organes sont relatives à la violation de présomption d'innocence, à l'atteinte au droit à l'image, à la publication d'images choquantes, au déséquilibre de l'information, à la publicité sur les établissements d'enseignement, etc.

1- Atteinte à la présomption d'innocence et/ ou au droit à l'image :

Ces manquements sont relatifs à la publication d'informations et/ou d'images de prévenus sans la prise des précautions professionnelles d'usage pour préserver la dignité des intéressés et leur droit à un procès équitable. Ces atteintes ont été constatées dans les colonnes des parutions suivantes :

- Le Quotidien n° 380 du 29 septembre 2011
- l'Observateur Paalga n°7976 du 30 septembre 2011.
- l'Observateur Paalga n°7934 du 29 au 31 juillet 2011 ;
- Le Pays n°4918 du 29 au 31 juillet 2011 ;
- Le Pays n°4933 du 23 août 2011 ;
- l'Evènement n°216 du 25 août 11 ;
- Bendré n°656 du 29 août 2011
- Le Reporter n°77 du 01 septembre 2011.

2- Publication d'images choquantes :

Cette publication relative à l'image du corps d'un cadavre décapité a été le fait de *l'Express du Faso* n°3125 et de *l'Observateur Paalga* n° 7975 du 29 septembre 2011 respectivement aux pages 04 et 20.

3 - Du déséquilibre de l'information

Un cas de déséquilibre de l'information a été constaté dans les colonnes du quotidien d'Etat *Sidwaya* dans sa livraison n°6986 du 16 août 2011. Le journal a, en effet, publié à la page 4 un

article intitulé : « **Une veuve flouée dans un recrutement du CREPA** » dans lequel il impute des faits compromettants aux responsables du CREPA sans reproduire la version de ceux-ci comme l'exige le principe du traitement équitable de l'information.

4- Publicité sur les établissements d'enseignement

Les médias ont abondé, au cours du troisième trimestre 2011, dans la publicité des établissements d'enseignement sans la vérification du visa que doivent avoir les annonceurs selon la loi. Il s'agit par exemple de la publicité du Collège Horizon International contenue dans les livraisons d'août 2011 n°6986 à 6996 de *Sidwaya* et n°7944 du 16 août 2011 de *l'Observateur Paalga*...

Conclusion et recommandation

Les résultats de l'observation sur le respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information révèlent une prépondérance de l'exécutif (Gouvernement et Présidence du Faso) sur les autres acteurs dans l'occupation du contenu des médias publics. Au niveau des médias privés cette domination est moins criarde car on note un relatif équilibre de l'information entre l'exécutif et la Société Civile. Au niveau de la presse écrite, il ressort que les quotidiens demeurent les médias qui relayent le plus les activités de la plupart des acteurs politiques par rapport aux périodiques. Dans l'ensemble, la presse écrite se présente comme la tribune d'expression privilégiée des partis politiques.

Des dérapages ont été observés, au niveau de l'audiovisuel dans les émissions d'expression directe de **Horizon FM**.

Au niveau de la presse écrite, les manquements récurrents portent sur l'atteinte au droit à l'image et à la présomption d'innocence et la publicité sur les établissements d'enseignement. Durant ce troisième trimestre le plus grand nombre de violation de la loi a été enregistré dans les colonnes du quotidien ***l'Observateur Paalga***.

Face à la récurrence des manquements à loi, à l'éthique et à la déontologie, le Conseil invite vivement et une fois de plus les responsables des organes de presse à plus de rigueur professionnelle et à la pratique de l'autorégulation.